

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 452

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

No 452 4 mai 1978

Quinzième année

Rédacteur responsable :

Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement

pour une année : 48 francs,

Administration, rédaction :

1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10

C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

René Duboux

Avant et après la TV

Sans nul doute, la Télévision romande a-t-elle gagné en crédibilité en présentant un dossier « Fluor en Valais » sans complaisance, précis, combatif ; la lisibilité d'une telle synthèse (Temps présent, 27 avril) est le gage que le petit écran, bien utilisé, est un moyen irremplaçable d'éducation politique, un outil précieux pour la transparence sociale et économique de notre petit monde helvétique.

La présentation de cette « leçon de choses » remarquable aura à coup sûr, sur le terrain, une influence salutaire : les pouvoirs publics, pour ne citer qu'eux, ne pourront se dérober devant une opinion publique sensibilisée aujourd'hui au-delà des cercles directement concernés par la pollution distillée par les usines d'aluminium.

Il y a gros à parier également que la Télévision romande s'est exposée — mais n'est-ce pas aussi inhérent à sa mission ? — en publiant ce travail critique aux foudres de milieux qui assimilent l'exercice souhaitable de neutralité du petit écran à une sorte de livre d'images des intérêts acquis. La première réaction d'Alusuisse Chippis est à cet égard révélatrice (« Nouvelliste », 28 avril) ; se référant à une démonstration parue dans « Le Mois économique et financier », organe mensuel de la Société de Banque Suisse (mars 1978), la direction concernée stigmatisait le déséquilibre de l'enquête présentée, relevant que « la radio et la télévision ne pouvant aller en profondeur, s'accommodent volontiers de cette façon de départager le monde en bons et méchants, sans y apporter de nuances »...

Le retentissement inhabituel de cette émission télévisée ne fera cependant pas oublier le rôle déterminant joué dans cette affaire par les premiers intéressés, l'Association de défense contre les émanations nocives des usines (souvent évoquée dans ces colonnes), tant il est vrai que malgré les rapports des commissions d'experts, malgré l'existence d'organismes spécialisés en la ma-

tière, il aura fallu que les Valaisans s'organisent pour que « ça bouge », comme on dit.

L'histoire de la mise sous le boisseau des pouvoirs publics par les industriels de l'aluminium, rappelée à juste titre, ne doit pas non plus faire oublier que la passivité des autorités locales et cantonales trouve sa justification dans une sorte de vide juridique inquiétant (cf. « La pollution et le droit », DP 450) : comment laisser aux lésés, dans des affrontements d'une telle importance et d'une telle complexité, la charge de faire la preuve, à eux seuls, des dégâts subis et de leur ampleur ? Le cas d'Alusuisse est ici caricatural si on se souvient que tous les éléments de preuves étaient de tout temps entre les mains de la direction, et entre ses mains seulement (impuissance totale des spécialistes officiels à se constituer un dossier par eux-mêmes !). Et ce, sans parler des achats systématiques des âmes et des consciences...

Reste aujourd'hui à considérer aussi le climat qui présidera à l'assainissement de la situation. Ce n'est, rappelons-le, qu'à fin décembre dernier que le Conseil d'Etat valaisan a fait le premier pas (précisé par des « mesures complémentaires » en mars), se résignant à imposer aux usines de Chippis, Steg et Martigny de « conduire les fours avec un minimum d'émanations », d'« assurer un fonctionnement maximum des installations d'épurations existantes », de « diminuer la pollution actuelle », de « ne pas remettre en service des fours pendant la période de la floraison ». Ce n'est qu'à fin décembre que le Conseil d'Etat valaisan se risquait, dans la foulée, à exiger de l'usine de Chippis qu'elle rétablisse, dans un délai de trois mois, l'étanchéité de toutes les halles d'électrolyse, c'est-à-dire qu'« elle remplace toutes les vitres et portes détériorées ou manquantes »... Et en février dernier encore le député Edgar Zufferey demandait au Conseil d'Etat la garantie que les mesures prises n'auraient pas de répercussions sur le maintien des ateliers... Allons donc ! La lutte ne fait que commencer. A quand la mise sur pied d'un organe de contrôle digne de ce nom, comme le revendique l'Association de défense ?